

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 06/09/2013 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Giovanni LA VIA (PPE, IT) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2013 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif n° 3/2013 vise à inscrire au budget 2013 l'excédent de l'exercice 2012, correspondant à 1.023,3 millions EUR,

Cet excédent se compose essentiellement des éléments suivants:

- une sous-exécution des dépenses de 244,3 millions EUR,
- une exécution en recettes positive de plus de 719,1 millions EUR,
- une différence de taux de change positive équivalente à 59,9 millions EUR.

Prenant acte du projet de budget rectificatif n° 3/2013, destiné uniquement à inscrire dans le budget l'excédent de 2012, d'un montant de 1.023,3 millions EUR, les députés rappellent que l'adoption du projet de budget rectificatif **réduira la part de la contribution RNB des États membres au budget de l'Union** et que, par conséquent, elle compensera en partie leur contribution au financement du [budget rectificatif n° 2/2013](#).

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement européen à approuver, sans modification, la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2013.